

## LE PARCOURS

« AVENIR »

6<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> 3<sup>e</sup>

Au collège, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, un véritable parcours progressif est mis en place pour permettre aux élèves de construire leur orientation.

L'objectif est de découvrir les métiers et les entreprises ainsi que les filières de formation et les établissements, afin de se projeter dans les études et les conditions de travail du domaine professionnel recherché.

**En 6<sup>e</sup>**, sur les conseils de l'équipe pédagogique, une évaluation peut être menée à la demande des parents afin de proposer une orientation adaptée à de grandes difficultés scolaires qui persistent depuis l'école primaire.

Pour des difficultés spécifiques (troubles « dys »), un plan d'accompagnement personnalisé peut être mis en place. N'hésitez pas à solliciter le professeur principal de votre enfant, c'est le premier interlocuteur de la famille et de l'élève.

**En 5<sup>e</sup>**, le professeur principal sensibilise les élèves à la question de l'orientation, au C.D.I. avec le professeur documentaliste. Il s'agit de commencer à s'interroger sur les métiers et leur quotidien.

Pour commencer les recherches, l'ONISEP a créé un petit quizz en ligne afin de dégager les préférences, les possibilités qui s'offrent aux élèves en fonction de leurs goûts.



[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

C.I.O. de GIEN  
1, place Maréchal-Foch  
Quartier Berry  
02.38.83.49.93



Conditions de travail et d'exercice, types d'entreprises ou de services, réalisations, contraintes : **les élèves effectuent des recherches, découvrent les outils disponibles au C.D.I. et se renseignent sur le site de l'ONISEP. Fiches métiers, vidéos, interviews de professionnels : toutes les ressources sont à leur disposition pour nourrir la réflexion personnelle et les échanges en famille ou avec les amis.**

**En 4<sup>e</sup>** les possibilités d'orientation deviennent plus concrètes. Les élèves découvrent les filières et les établissements scolaires : lycée général et technologique, lycée professionnel, centre de formation par apprentissage (C.F.A.) ou maison familiale et rurale (M.F.R.). **Des journées et des visites y sont organisées.**

A partir de l'âge de **14 ans**, on peut effectuer des **stages d'observation** dans une entreprise de son choix, afin de se rendre compte de la réalité d'un métier (contact avec la clientèle, travail en extérieur, conditions physiques, cursus scolaire obligatoire, etc.).

**Un entretien d'orientation est réalisé au cours de l'année de 4<sup>e</sup>** par le professeur principal afin que l'élève commence de se projeter après le Collège : par rapport aux souhaits, aux résultats scolaires, aux opportunités de la famille, il faut réfléchir concrètement aux possibilités. **L'internat ? Les transports ? Les bourses de lycée ? Une option rare ? Il est temps de prendre rendez-vous avec la C.O.P. !**

En fin d'année scolaire, le **Principal réunit les parents afin de leur présenter le calendrier de la classe de 3<sup>e</sup>**, qui accélère le rythme et impose des décisions.

**En 3<sup>e</sup>** les procédures d'orientation commencent dès le mois de septembre. **Un stage d'observation d'une semaine est obligatoire pour tous les élèves**, mais il est possible d'en faire d'autres, afin de confirmer des choix. C'est le professeur principal qui distribue les conventions de stage. C'est aussi lui qui effectue un **entretien d'orientation officiel avec les parents et l'élève**, en rendez-vous ou lors de la remise des bulletins.

**T1** Dès la fin du premier trimestre, **via une fiche de dialogue l'élève doit se positionner** sur ses intentions d'orientation et le conseil de classe donne son avis.



**T2** Au deuxième trimestre, avec les indications de son professeur principal, **l'élève doit formuler des vœux**, pour lesquels il recevra l'avis du conseil de classe. Parallèlement **en janvier/février, les lycées font leurs opérations portes ouvertes**. Il faut y aller : visiter, interroger les professeurs et les élèves, se rendre compte.

**T3** Très vite au troisième trimestre, le Principal prendra la décision d'orientation post-3<sup>e</sup>, en dialogue avec les parents. **Attention : les choix doivent être arrêtés pour fin mai !**

**Fin mai, c'est aussi le début de la campagne des bourses des lycées, n'hésitez pas à solliciter l'assistante sociale du collège.**

Après les écrits du Brevet, l'élève reçoit son affectation au collège. Il faut rapidement s'inscrire au lycée, soit en ligne, soit en se présentant très rapidement au lycée afin de confirmer sa présence à la rentrée.

